



GUIDE D'INSCRIPTION 2022-2023

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) au sein de l'accueil de loisirs et périscolaire « Les Robinsons » de Bartenheim et nous vous en remercions.

Afin de simplifier les inscriptions et le suivi quotidien pour les familles, nous avons mis en place depuis maintenant deux ans un service de portail famille. L'ensemble de la procédure expliquée ci-dessous se déroule donc via ce service à l'adresse <https://assolaclef.leportailfamille.fr>

Ainsi, il vous suffit de suivre les étapes suivantes pour effectuer sereinement les inscriptions de votre/vos enfant(s).

L'ensemble des documents évoqués dans ce guide sont à nous retourner impérativement via le portail famille. **Merci de ne pas les transmettre par mail car ils ne seraient pas traités.**

Etape 1 : Création ou mise à jour de votre compte portail famille

La création de votre compte portail s'effectue **uniquement si vous n'avez jamais été inscrit au sein d'une des structures de l'association La CLEF.**

Plusieurs tutoriels ont été créés par nos soins afin de vous aider si nécessaire dans les étapes à effectuer (fichiers « TUTORIELS » disponibles en [téléchargement](#) directement sur le portail). **Une fois votre demande de création envoyée, il suffira d'attendre sa validation par nos soins, confirmée par mail.**

Si vous disposez déjà d'un compte portail (même ancien), il s'agira simplement de contrôler et mettre à jour vos données. En cas de perte de vos codes d'accès, nous pouvons vous les renvoyer sur simple demande par mail.

Si vous disposez déjà d'un portail famille, vous pouvez passer directement à l'étape 2.

Etape 2 : Constituer ou compléter votre dossier

Lorsque vous aurez bien accès à votre portail, il sera impératif de nous transmettre les éléments suivants **via le module d'envoi prévu à cet effet « [Transmettre un document](#) » :**

- Le formulaire d'adhésion et d'autorisation d'ouverture de compte portail (valable pour toute la famille).
- Le certificat médical 2022-2023 rempli par le médecin traitant qui est commun avec l'école maternelle « Les Lilas » (*pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, possibilité d'utiliser ce nouveau certificat valable plusieurs années **OU** de remplir vous-même les vaccinations DTP + envoi du scan de la page du carnet de vaccination via le portail.*)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile (RC) en cours de validité.
- **D'ici septembre/octobre 2022** : la première page de votre avis d'imposition **2022 sur les revenus 2021** (**facturation au tarif maximum sans ce document**). Il est inutile de transmettre votre avis d'imposition actuel.

Le formulaire d'adhésion et le certificat médical sont disponibles dans la section « [Téléchargements](#) » de votre portail famille. Une confirmation par mail vous sera envoyée lorsque tous les documents auront été validés.

Enfin, **après avoir reçu notre mail de confirmation** de traitement des documents, veuillez renseigner ou mettre à jour scrupuleusement les données suivantes :

- Créer la ou les fiches de votre/vos enfant(s), des membres de la famille et responsables autorisés à venir chercher votre/vos enfant(s) si ce n'est pas encore fait.
- Renseigner l'école fréquentée par votre/vos enfant(s) pour l'année 2022-2023 (nous compléterons la classe).
- Renseigner le type de repas (classique 5 composantes OU sans viande) et les allergies éventuelles.
- Vérifier toutes les coordonnées et informations possibles à remplir afin de faciliter l'accueil futur de votre/vos enfant(s) ainsi que nos échanges.

Ne négligez pas ces 4 points ci-dessus car un oubli ou une erreur pourrait avoir des conséquences importantes sur la validation de votre demande d'inscription.

Etape 3 : effectuer vos demandes d'inscriptions

Une fois l'étape précédente accomplie et que vous aurez accepté le règlement de fonctionnement (proposé automatiquement via le portail), vous pourrez procéder à vos demandes d'inscription en périscolaire et journées loisirs des mercredis pour l'ensemble de l'année scolaire, selon l'échéancier suivant :

- **Du 9 au 31 mai 2022** : seules les familles résidant Bartenheim **ET** ayant fréquenté le multi-accueil ou l'accueil périscolaire pourront procéder aux demandes d'inscription.
- **Du 01 au 15 juin 2022** : les familles résident Bartenheim et n'ayant pas encore fréquenté nos structures pourront également procéder aux demandes d'inscription.
- **A partir du 16 juin 2022** : les demandes d'inscription seront ouvertes à l'ensemble des familles.

Afin d'effectuer les demandes d'inscriptions, il convient de vous rendre dans le module « Mes réservations » puis cliquer sur le bouton vert en haut à droite de l'écran « Réservations sur périodes ». En ajoutant votre nouvelle demande, sélectionnez bien les prestations « Vie scolaire et accueils de loisirs », puis la structure « Accueil de loisirs et périscolaire Les Robinsons ».

Il suffit donc de cocher les prestations souhaitées. La demande concernera l'ensemble de l'année scolaire 2022-2023, il est inutile de modifier la date de fin qui est fixée au 31/08/2023 par défaut. Si aucun tableau n'apparaît à cet endroit (voir annexe en fin de guide), cela signifie que vos droits ne sont pas encore ouverts. N'hésitez pas à nous solliciter par mail si tel est le cas.

Il est également possible de procéder à des inscriptions différentes en semaines paires et impaires (ou uniquement l'une ou l'autre) en sélectionnant le menu déroulant « Type de semaine ».

Chaque demande d'inscription fera l'objet d'une réponse directement envoyée par mail après traitement et dans la limite des places disponibles. En cas de refus partiel ou total, vous serez automatiquement placés sur liste d'attente et celle-ci sera gérée au cas par cas selon les critères de priorité suivants :

ORDRE DE PRIORITE	CRITERES D'ATTRIBUTION SUPPLEMENTAIRES
1 Familles résidant à Bartenheim dont l'enfant a fréquenté Les Robinsons ou Les Confettis l'année N-1.	Ne pas avoir fait l'objet de relance de paiement (2 ou 3) sur l'année N-1 et être à jour dans les paiements.
2 Nouvelles demandes de familles résidant à Bartenheim.	Avoir respecté le planning d'inscription l'année N-1 : maximum 15 semaines comportant une modification de planning ou absence (hors maladie) sur l'année (sur 36 semaines).
3 Familles "extérieures" dont l'enfant a fréquenté Les Robinsons l'année N-1.	Les demandes d'accueil de fratries sont privilégiées.
4 Demandes des services sociaux ou juridiques.	L'importance du planning de fréquentation est prise en considération. Les plannings plus conséquents sont privilégiés.
★ Reclassement en cas de non-respect	
5 Nouvelles demandes de familles "extérieures".	
6 Demandes déposées hors délais d'inscription.	

★ En cas de relance de paiement (2 ou 3) ou de non-respect du planning d'inscription sur l'année N-1, l'ordre de priorité de la demande est revu à la baisse (reclassement).

Les inscriptions sont soumises à la condition que toutes les prestations des années précédentes soient entièrement acquittées. Dans le cas contraire les dossiers seront systématiquement refusés.

Informations complémentaires

Le règlement de fonctionnement ainsi que les tarifs ont à nouveau fait l'objet de modifications. Le changement principal du règlement de fonctionnement réside dans la mise en place d'un forfait évolutif avec un délai de prévenance plus important pour les modifications éventuelles. Les tarifs appliqués à partir de septembre ont également fait l'objet d'une refonte, principalement en raison de la forte inflation actuelle.

Les APC lorsque votre enfant est inscrit au périscolaire :

Les enfants scolarisés en école maternelle seront accueillis aux Robinsons sur différents espaces et la proximité avec l'école nous permettra de les chercher à la sortie des APC. En revanche, **cela ne sera malheureusement toujours pas le cas pour l'école Charles Péguy et l'école Victor Hugo**, la participation aux APC pour ces derniers ne permettra donc pas l'inscription du soir au périscolaire. **Le cas échéant, l'annulation est à la charge des parents.**

Demandes formulées hors délais ou en cours d'année scolaire :

Les demandes formulées hors délais indiqués ci-dessus ou en cours d'année scolaire pourront s'effectuer, au regard de la situation individuelle de chaque famille et dans la limite des places disponibles. Il est conseillé de nous contacter par téléphone ou par mail à l'adresse robinsons@assolaclef.fr au préalable afin de faire le point sur notre capacité d'accueil.

En cas de réponse favorable, vous serez invités à suivre l'étape 1 décrite ci-dessus et nous vous indiquerons la marche à suivre en complément.

Le tableau des inscriptions régulières

Voici un exemple de tableau, tel qu'il doit s'afficher sur votre portail famille afin de procéder aux inscriptions régulières :

Le Portail Famille Association La CLEF Accueil Contact Téléchargements Réservations Factures P. Robinsons

Structure
Accueils de loisirs et périscolaire

Période: 2021-2022 Date début: 09/05/2022 Date fin: 30/08/2022 Type de semaine: Toutes les semaines

[Suivant](#)

▼ Scampi

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
PERISCOLAIRE du 09/05/2022 au 30/08/2022					
Matin 6-11 ans					
Midi 6-11 ans					
Soir 6-11 ans					
MERCREDIS du 09/05/2022 au 30/08/2022					
JL Matin 6-11 ans					
JL Midi 6-11 ans					
JL Aprem 6-11 ans					

▼ Crusoé

[Suivant](#)